



**DOSSIER DE CONSULTATION**

**Étude relative à la connaissance du marché des fruits et légumes et sa régulation**

**Pour le compte de l'Agence rurale**

**N° AR/2025-08-001**

**01/08/2025**

## 1- Contexte

La régulation des importations de fruits et légumes constitue un levier stratégique pour **sécuriser l'écoulement de la production locale** tout en garantissant la **satisfaction des besoins des consommateurs calédoniens**. Pour mener ses missions, un comité de régulation du marché des fruits et légumes IFEL réunissant les acteurs de la filière est organisé en début de chaque mois pour valider ou ajuster, en toute transparence, les propositions formulées par l'Agence rurale.

Pour fonder ses propositions, l'Agence rurale s'appuie sur plusieurs sources de données, notamment les **prévisions de récolte** établies par la DAVAR et l'association Arbofruits en lien avec les maraîchers et arboriculteurs, les **besoins du marché** estimés par produit, les **demandes exprimées par les grossistes, les niveaux de stocks déclarés par ceux-ci** (stocks en chambre froide et stocks flottants), ainsi que les prix pratiqués par les producteurs tels qu'observés dans les **mercuriales**.

Les dernières données disponibles sur la connaissance du marché remontent à 2018. Depuis, de nombreuses évolutions structurelles et conjoncturelles justifient une actualisation de ces informations : les résultats du recensement 2025 de l'ISEE permettront d'affiner la compréhension des dynamiques démographiques, les habitudes alimentaires ont évolué (essor des circuits courts, hausse de l'autoconsommation, modifications des flux d'approvisionnement), et le contexte politique, économique et social à la suite des événements de mai 2024 a eu des répercussions sur la consommation et la distribution.

Dans ce contexte, à la demande des professionnels de la filière, il est nécessaire de procéder à une **mise à jour de la connaissance du marché** afin de renforcer l'efficacité du dispositif de régulation, tout en recherchant un équilibre juste et durable entre les producteurs locaux, les importateurs, les distributeurs et les consommateurs.

## 2- Objectifs

L'étude visera à **réactualiser la connaissance du marché des fruits et légumes** afin d'améliorer la pertinence et l'efficacité du dispositif de régulation.

Plus précisément, il s'agira d'identifier :

- les **besoins** des différents segments de consommateurs (les ménages et les restaurateurs y compris la restauration collective, les transformateurs) et acheteurs intermédiaires (les colporteurs) en tenant compte des limites actuelles de disponibilité et de fiabilité des données sur la restauration hors domicile ;
- les niveaux de prix acceptables par segment de consommateurs (**prix psychologiques**) ;
- les **effets de substitution** entre produits (locaux/importés, frais/transformés).

L'étude devra également prendre en compte la place de l'autoconsommation, du non-marchand, et de la transformation dans les volumes de consommation.

Enfin, elle devra mettre à jour les besoins du marché en fruits et légumes à l'échelle du territoire, tout en intégrant les nouveaux modes de consommation et d'approvisionnement (circuits courts, évolution de la fréquentation des marchés, développement du commerce en ligne ou livraisons).

L'étude devra également intégrer un **focus approfondi sur la filière pomme de terre**.

## 3- Méthodologie

L'étude s'appuie sur une approche combinant analyse quantitative et qualitative.

Une première phase consistera en une **analyse de l'existant** : elle portera sur les produits soumis à protection de marché ainsi que sur des produits sensibles non régulés (ex : banane, tubercule, pomme, poire, kiwi...), et reposera sur l'exploitation des données historiques de production locale, d'importation, de prix et de consommation.

Dans un second temps, une **enquête de terrain** sera réalisée auprès d'un panel de consommateurs et de professionnels, sur un échantillon représentatif des zones géographiques (Nouméa, Grand Nouméa, les Provinces Nord, Sud et îles).

Cette enquête devra permettre d'identifier les attentes, les besoins, les freins à la consommation, les seuils de rupture de prix, ainsi que les effets de report.

Une analyse croisant les résultats de cette enquête avec les prévisions de production et les ouvertures de marché permettra de mieux comprendre le marché de l'offre et la demande.

#### 4- Livrables attendus

Le prestataire retenu devra produire les livrables suivants :

- Un document de **cadrage méthodologique**, validé par l'Agence rurale, en concertation avec les membres du comité IFEL,
- Un ou plusieurs **rapports intermédiaires** (calendrier à définir avec le prestataire),
- Un **rapport final** présentant l'analyse consolidée de la consommation de fruits et légumes, les niveaux de prix, les effets de substitution, et les dynamiques d'approvisionnement, assorti d'un outil de suivi dynamique (fichier Excel) permettant de mettre à jour périodiquement les données clés,
- Une restitution orale des résultats de l'étude devant les membres du comité IFEL et les partenaires institutionnels (provinces, gouvernement, chambre d'agriculture et de la pêche...).

#### 5- Sélection des prestataires

L'Agence rurale se réserve le droit de sélectionner le(s) prestataire(s) sur la base des propositions reçues, d'engager et poursuivre des négociations avec un ou plusieurs prestataires sollicités après la remise des propositions. Le ou les prestataires seront sélectionnés à l'issue d'une étude approfondie des propositions et sur la base de critères susceptibles de répondre au mieux aux besoins de l'Agence rurale.

L'Agence rurale attend de ses fournisseurs et partenaires, la fourniture de biens et de services de haute qualité et cohérente avec ses propres objectifs et investissements. **Vos aptitudes méthodologiques, votre appréhension du sujet et du domaine concerné, vos références dans ce type de mission et l'attractivité économique de votre proposition seront les principaux critères de sélection de cette consultation.**

Les propositions incomplètes, délivrées en retard ou qui ne répondent pas aux besoins exprimés par l'Agence rurale ne seront pas retenues.

L'Agence rurale pourra déclarer la procédure infructueuse en cas de réception d'offres non conformes.

L'Agence rurale pourra déclarer sans suite la procédure pour des motifs d'intérêt général.

#### 6- Coûts relatifs à l'établissement des propositions

Tous les coûts encourus par le prestataire relatifs à l'établissement de sa proposition seront supportés par le prestataire.

#### 7- Confidentialité

Toute information concernant l'Agence rurale et incluse dans ce document de consultation ou fournie séparément doit être traitée de façon strictement confidentielle par le prestataire. Ce dernier accepte de ne divulguer ou publier aucune information relative à cette consultation.

De la même façon, tout document fourni par le prestataire sera considéré comme confidentiel.

#### 8- Qualité

Le prestataire doit tenir compte du fait que la qualité des biens et services proposés au titre de cette consultation sont un élément essentiel de sa proposition. Le prestataire garantit que les niveaux de qualité délivrés seront au minimum conformes aux niveaux de qualité définis avec l'Agence rurale.

L'Agence rurale sera particulièrement attentive au respect des délais, au professionnalisme et à la pertinence de la proposition, à la qualité des éléments de la proposition et à la qualité de la démarche ainsi qu'au descriptif des livrables.

## 9- Responsabilité sociale et environnementale

L'Agence rurale entend prendre en compte, dans le cadre des marchés qu'elle passe, des objectifs de développement durable qui visent à concilier développement économique, protection et mise en valeur de l'environnement et progrès social.

L'Agence rurale souhaite attirer l'attention de ses fournisseurs sur le fait que les efforts de ces derniers pour intégrer la démarche de responsabilité sociale et environnementale seront pris en compte dans le choix définitif des prestataires.

## 10- Prix

Les prix négociés ne pourront être révisés à la hausse durant la durée du contrat y compris dans le cas d'une hausse des prix publiés du prestataire. Ces prix seront forfaitaires pour le périmètre de prestations déterminé.

Les prix ainsi négociés comprendront l'ensemble des frais à la charge du prestataire et notamment tous les frais, honoraires, charges diverses liés à la prestation.

## 11- Conditions de facturation

L'exécution des prestations donnera lieu à la fourniture de livrables auxquels sera associé un échéancier de facturation. Les factures seront réglées par virement à 30 jours fin de mois date d'émission de facture après validation de chaque livrable.

### 11-1. Format et contenu des réponses

Les réponses devront impérativement respecter le canevas suivant :

- A. Présentation de votre structure :
  - a) Bref historique et descriptif de ses activités
  - b) Nombre d'employés
  - c) Chiffre d'affaires et résultats des 3 derniers exercices
  - d) Activité actuelle ou passée avec l'Agence rurale ou en Nouvelle-Calédonie
- B. Résumé de votre offre
  - a) Compréhension des attentes de l'Agence rurale
  - b) Synthèse des étapes de votre intervention
  - c) Calendrier général de la mission
- C. Points forts et Valeur Ajoutée de votre offre pour effectuer cette mission
- D. Description détaillée de votre offre
  - a) Description détaillée du contenu des étapes proposées
  - b) Moyens mis en œuvre
  - c) Instances et modalités pratiques de pilotage de la mission
  - d) Tableau détaillé des livrables
  - e) Planning détaillé
- E. Recommandations du prestataire pour la bonne réalisation de la mission
- F. Présentation de l'équipe qui interviendra sur la présente mission
  - a) Constitution de l'équipe et répartition des responsabilités entre ses membres
  - b) CV des intervenants (3 pages maximum par intervenant)

Le futur contrat sera conclu intuitu personae, c'est-à-dire en considération des noms et de la qualité des personnes intervenant au titre de la présente mission. Le titulaire du marché identifiera, lors de la remise de sa proposition de service, une équipe dédiée à l'exécution de la mission et précisera le nom et la qualité des personnes composant ladite équipe. Si ces personnes venaient à quitter la structure du titulaire du marché, l'Agence rurale se réservera le droit de mettre fin au contrat sans indemnités pour le titulaire.

G. Références sur le type de missions correspondant à la mission du présent appel d'offres

H. Proposition financière détaillée

- a) Engagement forfaitaire
- b) Décomposition des coûts (taux par profil, nombre de jours proposés, transport, per diem...)
- c) Echancier de paiement par livrable

- I. Accord de groupement conclu par l'ensemble de ses membres si le candidat est constitué en groupement.
- J. Une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée (le modèle de cette déclaration figure en annexe 1 du présent dossier de consultation).

11.2. Où envoyer les réponses ?

La réponse complète doit être effectuée par courriel et utiliser les versions standard Microsoft Office (Word / Excel / PowerPoint) à : [contact@agencerurale.nc](mailto:contact@agencerurale.nc)

11.3. Date de remise des propositions

Les propositions devront être remises au plus tard le **lundi 25 aout 2025 à midi** (heure locale).

## 12- Contacts

Toute question relative à cette consultation devra être adressée par courriel à : [contact@agencerurale.nc](mailto:contact@agencerurale.nc)

## 13- Critères d'attribution

Le contrat sera attribué à la société présentant le meilleur rapport qualité/prix, notamment en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- Offre technique : 70 % décomposée comme suit,
  - Pertinence du plan de travail proposé (planning, livrables, outils mobilisés) (30 %)
  - Qualifications, expériences et compétences des consultants (40 %)
- Offre financière : 30 %

## 14- Annexe

### Annexe – DÉCLARATION D'INTENTION DE SOUMISSIONNER

Voir Modèle de déclaration joint.

ANNEXE – DÉCLARATION D'INTENTION DE SOUMISSIONNER à la consultation pour une Etude relative à la connaissance du marché des fruits et légumes et sa régulation

Août 2025

**A – OBJET DE LA CONSULTATION**

Réalisation d'une étude relative à la connaissance du marché des fruits et légumes pour améliorer la pertinence et l'efficacité du dispositif de régulation.

**B - PRÉSENTATION DU CANDIDAT**

NOM, Prénoms du signataire de la déclaration :

Qualités et pouvoirs du signataire de la déclaration :

Dénomination sociale :

Adresse du signataire ou siège social de l'entreprise :

Téléphone :  - Courriel :

N° d'identification RIDET :  N° d'identification CAFAT :

N° registre du commerce :  Ou N° répertoire des métiers :

Pour les candidats établis hors NC, numéro et date d'inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers ou registre équivalent :

**C – SITUATION DU CANDIDAT**

Le candidat est-il en état de : (Cocher les cases)

● Liquidation :  OUI  NON ● Redressement judiciaire :  OUI  NON

● Faillite personnelle :  OUI  NON ● État de sauvegarde :  OUI  NON

Ou procédures équivalentes si le candidat est établi à l'étranger :  OUI –  NON

Dans le cas d'un redressement judiciaire, joindre **obligatoirement** copie du ou des jugements montrant qu'il est autorisé à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché.

**D – SOUS-TRAITANCE**

(Cocher la case et compléter le(s) tableau(x) correspondants)

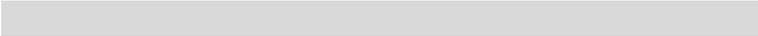
**D.0**  Je n'envisage pas de sous-traiter.

**D.1**  J'envisage de sous-traiter une partie des travaux au(x) sous-traitant(s) suivant(s) (fournir les mêmes informations que le candidat principal) :

LOT	NOM DU SOUS-TRAITANT	NATURE DES PRESTATIONS SOUS-TRAITÉES	N° FICHE D'ID. SOUS-TRAITANT
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

## E – ATTESTATION SUR L'HONNEUR DU CANDIDAT

---

Je, soussigné, (nom, prénom, qualité) 

Atteste sur l'honneur que

- Je, ou la société que je représente, n'entre dans aucun des cas d'exclusion des marchés publics mentionnés à l'article 14.3 de la délibération n°424 du 20 mars 2019 ;
- Je suis, ou la société que je représente est, en situation régulière vis-à-vis des obligations sociales (CAFAT, RUAMM ou équivalent) et fiscales,
- Toute fausse déclaration ou usage de faux document peut entraîner des sanctions administratives, civiles et/ou pénales prévues par la réglementation en vigueur en Nouvelle-Calédonie, ainsi que le rejet de la candidature ou la résiliation du marché
- Je suis, ou la société que je représente, a établi la présente offre en toute impartialité et confidentialité, sans échange d'information à quelque titre que ce soit avec un autre concurrent hors membres du groupement solidaire.
- Que l'entreprise que je représente n'effectuera aucune modification des pièces du dossier de consultation des entreprises (DCE) pour l'appel d'offres référencé ci-dessus ;

Je déclare être informé(e) que :

- Toute modification unilatérale de ma part des pièces du DCE entrainera l'invalidité de mon offre qui me sera alors retournée.
- Si l'Agence rurale proposait de retenir mon offre, je m'engage à fournir les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que j'ai satisfait à mes obligations fiscales.

## F – SIGNATURE DU CANDIDAT

---

Je déclare mon intention de soumissionner au présent appel d'offres

Nom, prénom :



Qualité du signataire :



Lieu & date :



Signature

